

VILLE DE SAINT-QUENTIN

POLITIQUE INTERNE NO 2010-35

SERVICES AFFECTÉS:	Administration municipale
DESTINATAIRES:	Employé-e-s administratifs
OBJET:	TYPOGRAPHIE POUR ÉCRITEAU
RÉFÉRENCES:	Fêtes du Centenaire 2010 – conseil d'administration du 5 mars 2010
DATE D'ÉMISSION:	Réunion régulière du Conseil municipal du 9 mars 2010
RÉVISÉE LE:	
ÉMISE PAR:	<i>Suzanne Coulombe</i>
NOM ET POSTE:	Suzanne Coulombe, Directrice générale et Greffière

L'impression d'un texte, le type des caractères et la mise en page revêtent une grande importance dans la publication d'un écriteau ou autre affiche destinée à faire connaître* au public. C'est la raison pour laquelle des règles générales s'appliquent afin de s'assurer de la qualité, de la constance et de l'uniformité des textes et liste imprimés. Voici donc les règles établies relativement à l'impression des noms des membres des familles sur l'écriteau du pavillon des donateurs-rices, érigé spécialement à l'occasion des Fêtes du Centenaire.

Famille :

Le mot « famille » comprend les membres de la famille immédiate, soit le père, la mère et les enfants; ou la mère et l'enfant ou les enfants ; ou le père et l'enfant ou les enfants.

Caractère :

Le type de caractère d'impression doit être lisible et clair et il est recommandé d'utiliser des caractères sans empattements (cf. Arial, Verdana).

Nom (de famille ou d'entreprise) (exemple no 1) :

De façon générale, tous les noms (de famille ou d'entreprise) sont écrits en lettres majuscules, en caractères gras, en faisant usage des accents (aigu, grave ou circonflexe) de même que le tréma et la cédille lorsque les minuscules équivalentes en comportent ; dans le cas du nom d'une personne qui comporte deux noms de familles, les deux noms sont écrits en lettres majuscules avec ou sans trait d'union selon le désir de la personne concernée.

Prénom, initiale et surnom (exemple no 2) :

Le prénom est écrit en lettres minuscules, avec initiale (s'il y a lieu) en lettres majuscules suivie du point ; le surnom ou sobriquet sera écrit entre parenthèses.

Ordre alphabétique et ordre chronologique des noms de familles (exemple no 3) :

Règle générale, tous les noms des familles sont inscrits en ordre alphabétique. Dans le cas des membres d'une famille, le nom de la conjointe ou l'épouse suivent le nom du conjoint ou de l'époux et les prénoms des enfants sont écrits en retrait sous le nom des parents ; lorsqu'un enfant porte le nom de famille de la mère ou un autre nom de famille, il est alors ajouté à son prénom, sauf s'il s'agit d'une famille monoparentale au nom de la mère. Les prénoms des enfants d'une famille sont écrits en ordre chronologique. Uniquement les noms des parents sont écrits en caractères gras.

Personnes décédées (exemple no 4) :

Dans le cas des personnes décédées, leur prénom est suivi d'une croix.

(voir également l'annexe « A » comportant des exemples d'impressions)

*La Ville de Saint-Quentin applique la nouvelle orthographe de l'Académie française (www.orthographe-recommandee.info).

ANNEXE « A »

Exemple no 1 :

LES ENTREPRISES ELZÉAR LÉVESQUE INC.

DEVEAU, Moïse et Joséphine Blanchard

LEBOEUF HACHÉ, Albertine

DURIVAGE-THÉRIAULT, Simon

Exemple no 2 :

BEAUREGARD, Sophie X.

BLANCHETTE, Ernestine (Baby)

Exemple no 3 :

STASHNY, Alonzo et Marie-Louise Blondeau

Roberto, Ludivine, Marie-Célestine Blondeau, Hugo Laferrière

PETROVSKY, Marielle (Minou)

Véronique Marquis, Basile, Philibert, Barbara, Dorothée, Philippe, Angélique,
Rupert Bilodeau, Anasthasia, Rufus

Exemple no 4 :

BISON, Cyprien[†] et Cruella Dutil

Pamela, Orphée, Timothé[†]

BISON, Orphée

Marco Robitaille